

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 63

12 janvier 2011

### SOMMAIRE

Alibaba Kebab Snack S. à r. l. ....	2978	Evanio Investments Holding S.A. ....	3012
Aquilon S.A., SPF .....	2978	Expert Petroleum Holdings S.à r.l. ....	3007
Arcad S.A. ....	2979	First Euro Industrial Properties IV S.à r.l. .....	3012
Arizona Lounge .....	2979	Five Stars Real Estate S.A. ....	3012
Arsinoe S.A. ....	2997	Fleurs Carlo Warnier .....	3012
Aviation Associates S.à.r.l. ....	2997	GL Land S.A. ....	3022
Baroque S.A. ....	3001	Gorgone S.A. ....	3012
Baycinco S.A. ....	2978	Groupe Corvina S.à.r.l. ....	3013
BELF 5 Luxembourg .....	2997	Herta S.A. ....	2978
Belgravia Swiss 1 .....	2997	HIFA Holding S.à r.l. ....	3017
Bencorp S.A. ....	2997	Immo Lorena S.A. ....	3017
Bertelsmann Digital Media Investments S.A. ....	2997	In Bonis Property & Estate Management Sàrl .....	2978
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l. ....	3000	Kalifa S.A. ....	3022
Compagnie Européenne de Services Indus- triels S.A. ....	2999	Katsab S.A. ....	3018
Compagnie Financière Parthénon S.A. ...	2998	La Fermette S.à r.l. ....	3018
Cooper .....	3000	Leudelange B 1 S.A. ....	2998
C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A. ....	2998	Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrége L.C.M S.à r.l. ....	3018
CPI Asia Investment S.à r.l. ....	3008	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A. ....	3021
C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A. ....	2998	Neoclides Global Capital S.à r.l. ....	3023
Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A. ....	3018	Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursa- le de Luxembourg .....	3024
Crystal Ventures S.A. ....	2979	Tata Consultancy Services Luxembourg S.A. ....	2998
Dartis .....	3013	TIMEHOUSE Luxembourg Sàrl .....	2998
Dartis SPF S.A. ....	3013	Tri Bridge S.A. ....	3022
Delta Spain S.à r.l., SICAR .....	3000	Tunturyl S.A. ....	3023
Dominion S.A. ....	3007	Unitech Luxembourg Holding S.A. ....	3024
Dominion S.A. ....	3007	Venglo Holding S.A. ....	3021
Double Green S.A. ....	3021	Vera F. S.A. ....	3000
Dulan Company S.A. ....	3008	Vino Select .....	3000
Elefant S.A. ....	3008	Vous S.A. ....	3017
Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l. ....	3008	Youna Corp. S.A. ....	3024
Epazote S.A. ....	3011		
Eural S.à r.l. ....	3023		
European Sport Investment S.A. ....	3011		

**Baycinco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010164164/10.

(100189097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Herta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.798.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jean Wagener

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010164187/12.

(100189058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**In Bonis Property & Estate Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010164189/10.

(100189068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Alibaba Kebab Snack S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 22, avenue Frantz Clement.

R.C.S. Luxembourg B 137.835.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010164255/10.

(100189844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Aquilon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010164258/12.

(100189763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Arcad S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 131.647.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010164259/12.

(100189893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Arizona Lounge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 96.292.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164260/10.

(100189847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Crystal Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.705.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Crystal Venture S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.705, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 21, 2010, number 1959 (hereinafter the "Company").

The meeting is opened at 3.15 pm, with Mr François Guyot, private employee, in the Chair, who appointed as secretary Ms Caroline Quevrin, private employee, both professionally residing at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs Michèle Sensi-Bergami, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1. Conversion of the sixty-eight (68) shares without par value into three hundred and ten thousand (310,000) ordinary shares, in registered form, having a par value of zero point one Euro (EUR 0.1) each;

2. Creation of two classes of shares "Mandatory Redeemable Preferred Shares" (hereinafter referred to as Class A MRPS and Class B MRPS, both collectively hereinafter referred to as MRPS) having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the Commercial Law of 10 August 1915 as amended;

3. Subscription and total payment of Class A MRPS and Class B MRPS, as referred in the Article 5 of the articles of association as amended to reflect the above, for a total amount of two thousand Euros (EUR 2,000), so as to bring the current share capital of the Company of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to thirty-three thousand Euros (EUR 33,000);

4. Subsequent remodeling of the Company's articles of association so as to reflect the said amendments;

5. Appointment of Mr Iñaki Aguirre Uzquiano, as director of the Company.

(ii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the members present declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders")

and the number of shares held by them are shown on the attendance list. This attendance list, signed by the Appearing Shareholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, together with the proxy forms, signed “ne varietur” by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

(iii) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) That the general meeting, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to convert the sixty-eight (68) shares in registered form without par value into three hundred and ten thousand (310,000) ordinary shares, in registered form, having a par value of zero point one Euro (EUR 0.1) each.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to create two classes of shares “Mandatory Redeemable Preferred Shares” (hereinafter referred to as Class A MRPS and Class B MRPS, both collectively hereinafter referred to as MRPS) having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the Commercial Law of 10 August 1915 as amended.

The General Meeting resolved to bring the current share capital of the Company of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to thirty-three thousand Euros (EUR 33,000) for a total amount of two thousand Euros (EUR 2,000), as depicted as follows:

*Subscription and Payment*

The aforementioned capital increase was fully subscribed and paid-up as follows:

- four thousand three hundred seventy-five (4,375) Class A MRPS and four thousand three hundred seventy-five (4,375) Class B MRPS for a total amount of eight hundred seventy-five Euros (EUR 875) by Mr Cesar Bernardo Bardaji Vivancos, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- seven hundred fifty (750) Class A MRPS and seven hundred fifty (750) Class B MRPS for a total amount of one hundred fifty Euros (EUR 150) by Mr Iñaki Aguirre Uzquiano, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- seven hundred fifty (750) Class A MRPS and seven hundred fifty (750) Class B MRPS for a total amount of one hundred fifty Euros (EUR 150) by Mr Juan Antonio Mas Gavarro, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- seven hundred fifty (750) Class A MRPS and seven hundred fifty (750) Class B MRPS for a total amount of one hundred fifty Euros (EUR 150) by Mr Jorge Folch Dominguez, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- seven hundred fifty (750) Class A MRPS and seven hundred fifty (750) Class B MRPS for a total amount of one hundred fifty Euros (EUR 150) by Mr Iban Solé Garcia, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- seven hundred fifty (750) Class A MRPS and seven hundred fifty (750) Class B MRPS for a total amount of one hundred fifty Euros (EUR 150) by Mr Jesus Garcia Hernandez, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- three hundred seventy-five (375) Class A MRPS and three hundred seventy-five (375) Class B MRPS for a total amount of seventy-five Euros (EUR 75) by Mr Ricardo Anmella Subias, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- three hundred seventy-five (375) Class A MRPS and three hundred seventy-five (375) Class B MRPS for a total amount of seventy-five Euros (EUR 75) by Mr Severiano Deniz Hernandez, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- three hundred seventy-five (375) Class A MRPS and three hundred seventy-five (375) Class B MRPS for a total amount of seventy-five Euros (EUR 75) by Mr Ramon Castellarnau Sahun, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- three hundred seventy-five (375) Class A MRPS and three hundred seventy-five (375) Class B MRPS for a total amount of seventy-five Euros (EUR 75) by Luis Sobrero Ramoneda, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

- three hundred seventy-five (375) Class A MRPS and three hundred seventy-five (375) Class B MRPS for a total amount of seventy-five Euros (EUR 75) by Mr Jorge Damia Lopez, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain;

all represented by Mr François Guyot and / or Mr Christophe Loly, each with full power to act alone and with full power of substitution to represent the undersigned, with professional address at 400, route d’Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of powers of attorney given in Barcelona, on 29 November 2010.

The evidence of which all have been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to remodel the articles of association, which are as follows:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1 The name of the company is “Crystal Ventures S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The corporate purpose of the Company is the undertaking, in Luxembourg and abroad, of financing operations by granting loans and contributing equity to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

3.2. Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.3. The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

3.4. In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

**II. Capital - Shares - Redemption of shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital amounts to thirty-three thousand Euros (EUR 33,000) and is represented by:

- three hundred and ten thousand (310,000) ordinary shares in registered form, having a par value of zero point one Euro (EUR 0.1) each (the Ordinary Shares). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders; and
  - ten thousand (10,000) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
  - ten thousand (10,000) class B mandatory redeemable preferred share (the Class B MRPS);
- all in registered form with a par value of zero point one Euro (EUR 0.1) each, all subscribed.

5.2. The Class A MRPS, the Class B MRPS, are collectively hereinafter referred to as the MRPS, and the MRPS, collectively with the Ordinary Shares, are hereinafter referred to as the Shares.

5.3. Each Class A MRPS and each Class B MRPS shall be identical in all respects, except the right to the dividend.

5.4. Each holder of a MRPS is hereinafter individually referred to as a MRPS Holder. The Ordinary Shareholders and the MRPS Holders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The aggregate amount of MRPS, regardless of their classes, shall at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with article 44 of the Law.

5.6. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting, composed of the MRPS Holders and the Ordinary Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case a MRPS Holder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and these Articles.

#### **Art. 7. Redemption of Shares.**

7.1. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution, in accordance with the Law and these Articles.

7.2. The Ordinary Shares may be redeemed in accordance with article 49-2 of the Law. Subscribed and fully paid-up Ordinary Shares shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-2 and 49-5 of the Law and these Articles.

7.3. The General Meeting authorises the redemption of Ordinary Shares up to fifty (50) percent of the subscribed share capital for a period of maximum five (5) years from the date of signature of this deed, in the case of acquisition for value, in exchange for a minimum of zero (0) Euro and maximum two (2) Euros per Ordinary Share. The Board shall satisfy itself that, at the time of each authorized acquisition, the conditions referred to in points 2) and 3) of article 49-2 of the Law are respected.

7.4. In accordance with the Law, if the redeemed Ordinary Shares are included among the assets shown in the balance sheet, an amount equal to the nominal value, or in the absence of nominal value, the accounting par value, must be included in a non-distributable reserve.

7.5. The MRPS are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

7.6. Each MRPS, regardless of class, shall be redeemed by using sums available for distribution in accordance with article 72.1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Only in the event the Company redeems all outstanding MRPS of a class, the redemption price may be paid in kind.

7.7. Each MRPS, regardless of class, shall be redeemed by the Company on the date indicated by the general meeting of Shareholders or the Board, as the case may be, upon its issuance and at the latest ten (10) years after its issuance (the earliest of these two events being defined as the Mandatory Redemption Date).

7.8. The Company may further redeem part or all MRPS prior to their Mandatory Redemption Date if the board of directors so decides.

7.9. In accordance with the Law, an amount equal to the nominal value, or in absence thereof, the accounting par value, of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

7.10. Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to, if paid in cash, the par value of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividend.

7.11. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Holders of a certain class, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS of such class, at his or her address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of MRPS Holders as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

7.12. If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS Holder of the relevant class.



7.13. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the MRPS may be redeemed prior and in preference to any redemption of the Ordinary Shares (in case of plurality of MRPS Holders, on a pro rata basis of redeemed MRPS held by the MRPS Holders).

7.14. The MRPS Holders are subordinated to all type of creditors but senior to the Ordinary Shares or other type of Shares.

7.15. Redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company, each MRPS Holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of the nominal amount under the conditions set forth in article 17 hereof.

7.16. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Board in which case the General Meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Board of directors.

##### 8.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

##### 8.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

##### 8.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman does not have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 8.4. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two Directors, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the joint signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 8.2 above and of any other Director.

#### Art. 9. Sole director.

9.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional Shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

9.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

9.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the directors.

10.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of Shareholders.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings of Shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

(iii) The MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, in accordance with Article 46 of the Law, the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any non-voting share;
- the conversion of non-voting shares into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

(iv) In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Holder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity shall count as one (1) Shareholder.

11.2. MRPS Holders of any class have the same voting rights as the Ordinary Shareholders at all General Meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 15) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two (2) successive financial years and until such time as the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend (as defined in Article 15) shall have been paid or allocated in full.

11.3. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Holders.

##### 11.4. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified



in the convening notice of the meeting, on the 15<sup>th</sup> June of each year at 11 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

#### **Art. 12. Sole Shareholder.**

12.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole Shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December of each year. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

13.2. At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s)/external auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.

13.3. At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s)/external auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### **Art. 14. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)).

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Dividend - Reserves.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 of these Articles.

15.2. Each MRPS regardless of its class, entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of one per cent (1%) over the nominal value of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (the First Preferred Dividend).

15.3. Thereafter, each Class A MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the A Second Preferred Dividend) equal to: any income received by the Company in respect of A TPECs, with a corresponding nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) issued by BAKE HOLDCO 1 S.A., financed by Class A MRPS, less (i) any costs and expenses directly related to A TPECs and (ii) a pro rata portion of an amount equal to all other costs and expenses of the Company, booked during the relevant financial year according to the Luxembourg GAAP, less the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year and attributable to Class A MRPS, less an appropriate annual margin corresponding to 0.25% on the nominal value of A TPECs for each accounting year in which Class A MRPS were in place, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. For sake of clarity the A Second Preferred Dividend shall not be negative.

15.4. Thereafter, each Class B MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the B Second Preferred Dividend) equal to: any income received by the Company in respect of B TPECs, with a corresponding nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) issued by BAKE HOLDCO 1 S.A., financed by Class B MRPS, less (i) any costs and expenses directly related to B TPECs and (ii) a pro rata portion of an amount equal to all other costs and expenses of the Company, booked during the relevant financial year according to the Luxembourg GAAP, less the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year and attributable to Class B MRPS, less an appropriate annual margin corresponding to 0.25% on the nominal value of B TPECs for each accounting year in which Class B MRPS were in place, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. For sake of clarity the B Second Preferred Dividend shall not be negative.

15.5. After payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend, the General Meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

15.6. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, dividends on a class of MRPS are only payable out of the A TPECs subscribed by the Company for that class of MRPS and only payable out of the B TPECs subscribed by the Company for that class of MRPS.

15.7. First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and subject to the prior proposal of the board of directors (or single director as the case may be) and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.

#### **Art. 16. Interim Dividends.**

16.1. Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the Law, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditor(s) or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

16.2. Without prejudice to the provisions of paragraph 16.1., no interim dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been fully paid.

16.3. Interim dividends shall be first allocated to the payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend. For the purpose of interim dividends, the First Preferred Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a 365-day year (the Interim First Preferred Dividend) and the Second Preferred Dividend shall be calculated on the basis of articles 15.3 and 15.4 above during the period ending on the date of the relevant interim accounts (the Interim Second Preferred Dividend).

16.4. The Board will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim First Preferred Dividend and Interim Second Preferred Dividend. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out on Article 15.7. For this purpose, the net assets referred to in such Article 15.7. shall result from interim accounts of the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

17.3. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

17.4. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder, will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of the nominal amount attributable to the class of MRPS held by him in the Company and, subject to Article 15 of these Articles, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS Holders, payment will be made on a pro rata basis to each class of MRPS and to each holder within each class of MRPS.

17.5. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the MRPS Holders of under this Article or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company. The MRPS Holders shall, in any case, be paid prior to the holders of Ordinary Shares.

17.6. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. General provisions

### Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders of the Company, representing the totality of the subscribed share capital have voted the following resolution:

Is appointed as director of the Company for a Company for a term which will expire on the annual general meeting of 2016:

- Mr Iñaki Aguirre Uzquiano, born in Bilbao, Spain, on 23 March 1965, Chief Financial Officer of the Company, whose professional address is Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la version en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Crystal Ventures S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154.705, constituée selon un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2010 numéro 1959 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de M. François Guyot, employé privé, lequel a désigné Melle Caroline Quevrin, employée privée, comme secrétaire, tous deux ayant leur résidence professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Michèle Sensi-Bergami, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Conversion de soixante-huit (68) actions sans valeur nominale en trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule un Euro (0,1 EURO) chacune;

2. Création de deux classes d'«actions préférentielles obligatoirement remboursables» (ci-après APOR de classe A et APOR de classe B, collectivement ci-après APORs), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux indiqués dans les statuts de la Société et dans la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi);

3. Souscription et entière libération des APORs de classe A et des APORs de classe B, aux conditions prévues à l'article 5 des statuts tel que modifié pour tenir compte de ce qui précède, pour un montant total de deux mille Euros (2.000 EUROS), afin de porter le montant actuel du capital social de trente et un mille Euros (31.000 EUROS) à trente-trois mille Euros (33.000 EUROS);

4. Refonte subséquente des statuts de la Société de façon à refléter lesdites modifications;

5. Nomination de M. Iñaki Aguirre Uzquiano, en tant qu'administrateur de la Société.

(ii) Que la totalité du capital social était représenté lors de l'assemblée et que tous les membres présents ont déclaré avoir été dûment informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée, et qu'ils ont renoncé aux formalités légales de convocations. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble définis comme les «Actionnaires Comparants») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexés au présent acte et être enregistrés avec lui.

(iii) Que l'assemblée était, en conséquence, régulièrement constituée et qu'elle pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour.

(iv) Que l'assemblée générale des actionnaires a adopté, à chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de convertir les soixante huit (68) actions sous forme nominative sans valeur nominale en trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule un Euro (0,1 EURO) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de créer deux classes d'«actions préférentielles obligatoirement remboursables» (ci-après APORs de classe A et APORs de classe B, ensemble ci-après APORs), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux indiqués dans les statuts de la Société et dans la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société de trente et un mille Euros (31.000 EUROS) à trente-trois mille Euros (33.000 EUROS), pour un montant total de deux mille Euros (2.000 EUROS), comme mentionné ci-dessous:

#### *Souscription et Libération*

La susmentionnée augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée comme suit:

- quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) APORs de classe A et quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) APORs de classe B pour un montant total de huit cent soixante-quinze Euros (875 EUROS) par M. Cesar Bernardo Bardaji Vivancos dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4ª planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;

- sept cent cinquante (750) APORs de classe A and sept cent cinquante (750) APORs de classe B pour un montant total de cent cinquante Euros (150 EUROS) par M. Iñaki Aguirre Uzquiano dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - sept cent cinquante (750) APORs de classe A and sept cent cinquante (750) APORs de classe B pour un montant total de cent cinquante Euros (150 EUROS) par M. Juan Mas Gavarro dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - sept cent cinquante (750) APORs de classe A and sept cent cinquante (750) APORs de classe B pour un montant total de cent cinquante Euros (150 EUROS) par M. Jorge Folch Dominguez dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - sept cent cinquante (750) APORs de classe A and sept cent cinquante (750) APORs de classe B pour un montant total de cent cinquante Euros (150 EUROS) par M. Iban Solé Garcia dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - sept cent cinquante (750) APORs de classe A and sept cent cinquante (750) APORs de classe B pour un montant total de cent cinquante Euros (150 EUROS) par M. Jesus Garcia Hernandez dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe A et trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe B pour un montant total de soixante-quinze Euros (75 EUROS) par M. Ricardo Anmella Subias dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe A et trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe B pour un montant total de soixante-quinze Euros (75 EUROS) par M. Severiano Deniz Hernandez dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe A et trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe B pour un montant total de soixante-quinze Euros (75 EUROS) par M. Ramon Castellarnau Sahun dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe A et trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe B pour un montant total de soixante-quinze Euros (75 EUROS) par M. Luis Sobrero Ramoneda dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
  - trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe A et trois cent soixante-quinze (375) APORs de classe B pour un montant total de soixante-quinze Euros (75 EUROS) par M. Jorge Damia Lopez dont l'adresse professionnelle est sise Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne;
- tous représentés par M. François Guyot et/ou M. Christophe Loly, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et chacun avec le pouvoir d'agir seul et celui de substitution pour représenter les soussignés en vertu d'un pouvoir de représentation donné le 29 novembre 2010, à Barcelone.

-Tous les éléments de preuve ont été donnés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts, la teneur desquels étant comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Le nom de la société est «Crystal Ventures S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

3.2. La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. En général, la société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser le développement.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

## **II. Capital - Actions - Rachat d'actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social s'élève à trente trois mille Euros (33.000 EUROS) et est représenté par:

- trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule un Euro (0,1 EURO) chacune (les Actions Ordinaires). Chaque détenteur d'Action Ordinaire est individuellement désigné ci-après comme Actionnaire Ordinaire et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont collectivement désignés ci-après comme Actionnaires Ordinaires; et

- dix mille (10.000) actions préférentielles obligatoirement remboursables de classe A (APORs de classe A);

- dix mille (10.000) actions préférentielles obligatoirement remboursables de classe B (APORs de classe B);

toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de zéro virgule un Euro (0,1 EURO) chacune, toutes souscrites.

5.2. Les APORs de classe A, les APORs de classe B, sont collectivement désignées ci-après comme APORs, et les APORs collectivement avec les Actions Ordinaires, sont ci-après désignées comme Actions.

5.3. Chaque APOR de classe A et chaque APOR de classe B sont identiques à tous égards, à l'exception du droit au dividende.

5.4. Chaque Détenteur d'une APOR est désigné ci-après comme un Détenteur d'APOR. Les Actionnaires Ordinaires et les Détenteurs d'APORs sont collectivement désignés ci-après comme Actionnaires.

5.5. Le montant cumulé des APORs, quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, devra, à tout moment, représenter moins de (et au plus) la moitié du capital social de la Société, conformément à l'article 44 de la Loi.

5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, composée des Détenteurs d'APORs et des Actionnaires Ordinaires, agissant conformément aux conditions requises pour les modifications des statuts. Dans le cas où les Détenteurs d'APORs sont également des Actionnaires Ordinaires, il n'est compté qu'une action pour les exigences du quorum prévues par la Loi.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

6.2. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### **Art. 7. Rachat d'Actions.**

7.1. La Société peut racheter ses Actions à hauteur de ce qui est permis par ces Statuts sur la base des montants distribuables en conformité avec la Loi et aux présents Statuts.



7.2. Les Actions Ordinaires peuvent être rachetées conformément à l'article 49-2 de la Loi. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables conformément à et sous réserve de l'article 49-2 et 49-5 de la Loi et aux présents Statuts.

7.3. L'Assemblée Générale autorise le rachat des Actions Ordinaires jusqu'à cinquante (50) pour cent du capital social souscrit pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de signature du présent acte, et, en cas d'acquisition à titre onéreux, pour un montant qui ne pourra être inférieur à zéro Euro (0 EURO) et qui ne pourra être supérieur à deux Euros (2 EUROS) par action ordinaire. Le conseil d'administration doit s'assurer que, au moment de toute acquisition autorisée, les conditions visées aux points 2) et 3) de l'article 49-2 de la loi sont respectées.

7.4. Conformément à la Loi, si les Actions Ordinaires rachetées sont comptabilisées à l'actif du bilan, une somme équivalente à la valeur nominale, ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable, doit être incorporée dans une réserve non distribuable.

7.5. Les APORs sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APORs souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

7.6. Chaque APOR, sans distinction de classe, est rachetable en utilisant les sommes disponibles pour la distribution, conformément à l'article 72.1 de la Loi, ou les produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'un tel rachat. Dans le seul cas où la Société rachète toutes les APORs restantes d'une classe, le prix de rachat peut être payé en nature.

7.7. Chaque APOR, sans distinction de classe, doit être rachetée par la Société à la date indiquée par l'assemblée générale des Actionnaires ou le conseil d'administration, le cas échéant, suite à son émission et au plus tard 10 (dix) ans après son émission (la date de l'événement survenant le plus tôt des deux étant défini comme la Date de Rachat Obligatoire).

7.8. La Société peut donc racheter une partie ou la totalité des APORs avant leur Date de Rachat Obligatoire si le conseil d'administration en décide ainsi.

7.9. Conformément à la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque APOR doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves, à moins que le rachat ne soit effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

7.10. A moins qu'il n'en soit disposé autrement (i) dans les Statuts ou (ii) par un accord écrit entre la Société et les Actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal, s'il est payé en numéraire, au pair comptable de l'APOR augmenté par tout dividende couru mais non payé.

7.11. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les Détenteurs d'une classe déterminée d'APORs, vingt (20) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par courrier avec accusé de réception, à chaque Détenteur de classe d'APORs, à sa dernière adresse figurant dans le registre des Actionnaires, informant ledit Détenteur des APORs du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces APORs sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires en tant que bénéficiaire sur le compte en banque établi par la Société, avant le rachat, pour ledit Actionnaire.

7.12. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APORs à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APORs qui lui sera permis de racheter. Un tel rachat sera effectué au pro rata de chaque Détenteur d'APORs de cette classe.

7.13. La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites énoncées par la Loi. Cependant, les APORs peuvent être rachetées en priorité et par préférence à tout rachat d'Actions Ordinaires (dans le cas de pluralité de Détenteurs d'APORs, au pro rata du nombre d'APORs détenues par les Détenteurs d'APORs).

7.14. Les Détenteurs d'APORs sont subordonnés à tous les types de créanciers, mais prévalent sur les Actions Ordinaires ou autres types d'Actions.

7.15. Les APORs rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout Détenteur d'APORs aura droit au remboursement du pourcentage du montant nominal selon les conditions établies par l'article 17 ci-dessous.

7.16. Les APORs rachetées peuvent être annulées à la demande du conseil d'administration lorsque l'assemblée générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil d'administration.

##### 8.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 8.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux (à l') actionnaire(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion quotidienne et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

## 8.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 8.4. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, par la seule signature de l'administrateur unique. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de toutes personnes ou de la signature unique de la personne à laquelle un pouvoir spécifique de signature a été attribué par le Conseil ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de la personne désignée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 8.2 ci-dessus et de tout autre administrateur.

#### **Art. 9. Administrateur unique.**

9.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

9.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des administrateurs.**

10.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote.

(iii) Les APORs ne donnent droit à aucun droit de vote. Cependant, en conformité avec l'Article 46 de la Loi, les Détenteurs d'APORs ont le droit de voter à toute assemblée générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles Actions jouissant de droits privilégiés;
- la détermination du dividende cumulatif préférentiel attaché à toute action sans droit de vote;
- la conversion d'actions sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

(iv) Lorsqu'une personne ou entité est à la fois un Détenteur d'APORs et un Actionnaire Ordinaire, cette personne ou entité ne compte que comme un (1) Actionnaire.

11.2. Les Détenteurs d'APORs de toutes classes ont les mêmes droits de vote que les Détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les Assemblées Générales, au cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles dans ce but, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 15) n'a pas été payé dans son entièreté pour quelle que raison que se soit pendant une période de deux exercices sociaux et jusqu'à ce que tant le Premier Dividende Préférentiel que le Second Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 15) aient été entièrement payés ou affectés.

11.3. Toutes convocations, tous rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société, doivent également être envoyés ou notifiés aux Détenteurs d'APORs.

##### 11.4. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 15 du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent

être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées), ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générale, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires.

#### **Art. 12. Actionnaire unique.**

12.1 Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), l'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Actionnaire unique.

12.3 Les résolutions de l'Actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe(s), qui rédige/rédigent sur cette base son/leur rapport de révision.

13.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe(s), ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s).

14.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

14.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 15. Dividende - Réserves.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que déclaré ou augmenté ou réduit, le cas échéant, comme mentionné à l'article 7 des Statuts.

15.2. Chaque Détenteur d'APORs, de quelque classe que ce soit, a droit à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel d'un pour cent (1%) sur la valeur nominale de ladite APOR, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours (le Premier Dividende Préférentiel).

15.3. Par la suite, chaque APOR de classe A donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le Second Dividende Préférentiel) égal à: tout revenu reçu par la Société en relation avec les TPECs A, d'une valeur nominale correspondante de mille Euros (1.000 EUROS) émis par BAKE HOLDCO 1 S.A., financés par les APORs de classe A, diminué (i) des coûts et dépenses directement liés aux TPECs A et (ii) un montant proportionnel de tous les coûts et dépenses de la Société, enregistrés au cours l'exercice social concerné selon les principes comptables (GAAP) luxembourgeois, moins le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour l'exercice social correspondant et attribuable à la classe A d'APORs, moins une marge annuelle appropriée correspondant à 0,25% de la valeur nominale des

TPECs A pour chaque année comptable au cours de laquelle les APORs de classe A étaient en place, laquelle se cumulera quotidiennement et sera calculée sur la base d'une année de 365 jours.

15.4. Par la suite, chaque APOR de classe B donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le Second Dividende Préférentiel) égal à: tout revenu reçu par la Société en relation avec les TPECs B, d'une valeur nominale correspondante de mille Euros (1.000 EUROS) émis par BAKE HOLDCO 1 S.A., financés par les APORs de classe B, diminué (i) des coûts et dépenses directement liés aux TPECs B et (ii) un montant proportionnel de tous les coûts et dépenses de la Société, enregistrés au cours l'exercice social concerné selon les principes comptables (GAAP) luxembourgeois, moins le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour l'exercice social correspondant et attribuable à la classe B d'APORs, moins une marge annuelle appropriée correspondant à 0,25% de la valeur nominale des TPECs B pour chaque année comptable au cours de laquelle les APORs de classe B étaient en place, laquelle se cumulera quotidiennement et sera calculée sur la base d'une année de 365 jours.

15.5. Après paiement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes à sa discrétion si elle pense que cela convient à l'objet social et à la politique de la Société. Au cas où l'assemblée générale des Actionnaires de la Société décide de procéder à un tel paiement de dividende, chaque Détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires que le Détenteur d'Actions Ordinaires correspondant détient dans la Société.

15.6. Nonobstant toute disposition contraire aux Statuts, les dividendes d'une classe d'APORs ne sont payables qu'au-delà des TPECs A souscrits par la Société pour cette classe d'APORs A et ne sont payables qu'au-delà des TPECs B souscrits par la Société pour cette classe d'APORs.

15.7. Le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel ne pourront être distribués (i) qu'après approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition préalable du Conseil ou de l'Administrateur unique, et (ii), dès lors qu'à la date de conclusion du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendraient pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

#### **Art. 16. Dividendes intérimaires.**

16.1. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, si applicable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou à une réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

16.2. Sans préjudice de l'application des dispositions du paragraphe 16.1., aucun dividende intérimaire ne pourra être distribué aux Actionnaires Ordinaires jusqu'au paiement intégral du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel.

16.3. Les dividendes intérimaires devront être affectés prioritairement au paiement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel. Dans le cadre des dividendes intérimaires, le Premier Dividende Préférentiel sera évalué selon une base pro rata temporis dépendant du nombre de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours (le Premier Dividende Préférentiel Intérimaire), et le Second Dividende Préférentiel sera calculé à partir du résultat net et des gains réalisés par la Société relatifs aux Actifs Apportés Correspondants durant la période se terminant à la date d'établissement des comptes intérimaires (le Second Dividende Préférentiel Intérimaire).

16.4. Le Conseil aura un pouvoir discrétionnaire pour distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Premier Dividende Préférentiel Intérimaire et du Second Dividende Préférentiel Intérimaire. Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires devra être décidée conformément aux limites établies à l'Article 15.6. A cette fin, les actifs nets mentionnés audit l'Article 15.6 devront résulter des comptes intérimaires de la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Ces Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

17.3. A la liquidation, aucune distribution ne peut être faite en relation avec les Actions de la Société que la Société détient elle-même.

17.4. Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société envers les tiers ou le dépôt de tous les fonds à cet effet, chaque Détenteur d'APORs aura un droit préférentiel au paiement et aura droit au remboursement du pourcentage du montant nominal attribuable à la classe d'APORs qu'il détient dans la Société, et, sous réserve de l'Article 15 des présents Statuts, à un montant payable en espèces ou en nature correspondant à son Premier Dividende Préférentiel cumulé non payé et Second Dividende Préférentiel cumulé non payé, le cas échéant. Si la Société ne peut payer ces montants dans leur totalité à tous les Détenteurs d'APORs, le paiement sera effectué de manière proportionnelle à chaque classe d'APOR et à chaque Détenteur au sein de chaque classe d'APORs.

17.5. Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société (y compris toute avance des Actionnaires (le cas échéant)) et après paiement de toute somme due aux Détenteurs d'APORs d'après cet Article, ou le dépôt de tous les fonds à cet effet, le surplus sera payé aux Détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du nombre d'Actions Ordinaires que chaque Détenteur a dans la Société. Les Détenteurs d'APORs seront, en tous les cas, payés par priorité par rapport aux Détenteurs d'Actions Ordinaires.

17.6. Après l'achèvement de la liquidation, les comptes et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne nommée à cet effet par résolution de l'Assemblée Générale décidant de la dissolution de la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a pas procédé à une telle nomination, cette mission incombera au(x) liquidateur(s).

## VII. Dispositions générales

### Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit ont voté la résolution suivante:

Est nommé comme administrateur de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

- M. Iñaki Aguirre Uzquiano, né à Bilbao, Espagne, le 23 mars 1965, Directeur Financier de la Société, dont l'adresse professionnelle est Avda Paisos Catalans 34, 4<sup>a</sup> Planta 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelone, Espagne.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (1.700 EUROS).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Guyot, C. Quevrin, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: EAC/2010/14898. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160235/980.

(100185302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.



**Arsinoe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 54.680.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARSINOE S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010164261/12.

(100189741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Aviation Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1010 Luxembourg-Aéroport,  
R.C.S. Luxembourg B 72.046.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164263/10.

(100189845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 10.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164264/12.

(100189895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**BELF 5 Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Belgravia Swiss 1).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 134.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164267/12.

(100189954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Bencorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010164268/10.

(100190074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A., Société Anonyme,  
(anc. Leudelange B 1 S.A.).**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R.C.S. Luxembourg B 140.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 2 décembre 2010.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2010164270/12.

(100189781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 38.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164271/10.

(100190007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**C.F.P. S.A., Compagnie Financière Parthénon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compagnie Financière Parthénon S.A. (C.F.P. S.A.)*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2010164273/13.

(100189755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 112.110.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010164239/10.

(100189102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**TIMEHOUSE Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 111.100.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010164240/10.

(100189057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Compagnie Européenne de Services Industriels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.364.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE EUROPEENNE DE SERVICES INDUSTRIELS S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 842 du 5 septembre 2005 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52587. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160258/56.

(100185179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

**Vera F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 72.357.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010164247/10.

(100189072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Vino Select, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.565.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010164248/10.

(100189079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Cooper, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.713.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010164274/10.

(100189886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2010164275/14.

(100189742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164278/11.

(100189923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Baroque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.061.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«EREF MANAGEMENT LLP», société de droit anglais, avec siège social au 20, Manchester Square Londres W1U 3PZ, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 10 novembre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «BAROQUE S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>e</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.



La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique «EREF MANAGEMENT LLP.», préqualifié.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, avec adresse professionnelle au 20 Manchester Square, W1U 3PZ Londres (Royaume-Uni);

b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

d. Monsieur Henri REITER, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

«FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG», une société anonyme, avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34978).

### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company «EREF MANAGEMENT LLP» a company governed by the laws of England, having its registered office at 20, Manchester Square, London W1U 3PZ, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on November 10, 2010,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of «BAROQUE S.A.».

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number. and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 1.00. p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

##### *Subscription and Payment*

All the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by «EREF MANAGEMENT LLP» previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at four. The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2014:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, with professional address at 20, Manchester Square, W1U 3PZ London (United Kingdom);

- b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II;
- c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- d. Mr Henri REITER, Bank Director, with professional address at L1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2014: "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", société anonyme having its registered office at L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxembourg, section B number 34978).

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14851. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010160208/326.

(100185088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

**Dominion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.706.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164281/10.

(100189904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Dominion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.706.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164282/10.

(100189907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.312.822,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010164289/13.

(100189964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Dulan Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164283/10.

(100190012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 33.711.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164287/10.

(100189782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Elefant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 73.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164294/10.

(100190014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**CPI Asia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 122.972.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholder of the Company is CPI CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., a Limited Partnership incorporated under the law of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-110Y, Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnership under number MC-16535, here duly represented by Mr Raymond THILL, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 20, 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the shareholder of CPI Asia Investment S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 14, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by notarial deed enacted on December 7, 2006 by and before Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 122.972, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 232 on March 1<sup>st</sup>, 2008 (the "Company").

Appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to approve the interim accounts for the financial year ended August 19, 2010 and that a copy of the said annual accounts is filed with this resolution. In addition, the sole shareholder states that no further event occurred between that date and today, so that the interim accounts ended August 19, 2010 are still accurate, and reflect faithfully the current accounting situation of the Company.



*Second resolution*

The sole shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's managers with respect to their mandate until today.

*Third resolution*

In compliance with the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder decides to dissolve and put in liquidation the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides and resolves:

That PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Ms Anne-Sophie Preud'homme, Partner, and Mr Luc Trivaudey, Partner, both residing professionally at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting jointly or separately, are appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the sole shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the sole shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, to subcontract or to delegate any task relating to the liquidation with third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the company.

That the liquidator may convene a general meeting at the registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to Article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the Article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in Article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That he may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers that they determine and for the period that they will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Shareholder, if any, in accordance with Article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

L'associé unique de la Société est CPI CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., une Société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-110Y, Iles Cayman et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Cayman, sous le numéro MC-16535; ici représentée par Monsieur Raymond THILL, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de la société CPI Asia Investment S.à r.l. ayant son siège social au 14, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notariale en date 7 décembre 2006, par devant Notaire Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.972 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 232 le 1<sup>er</sup> mars 2008 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique de la Société décide d'approuver la situation comptable clos au 19 août 2010 et qu'une copie de ces comptes figure en annexe de la présence Assemblée.

En outre, l'associé unique constate qu'aucun autre événement n'est survenu entre cette date et aujourd'hui. Par conséquent, la situation comptable au 19 août 2010 reflète toujours de manière fidèle la situation comptable de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société conformément à leur mandat et ce, jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Conformément à la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et liquider la Société.

*Quatrième résolution*

Faisant suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide:

Que la société PricewaterhouseCoopers, dûment représentée par Mme Anne-Sophie Preud'homme, Associée, et M. Luc Trivaudey, Associé, tout deux résidant professionnellement à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant conjointement ou séparément, sera nommée liquidateur afin de procéder à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser l'actif, de payer les créanciers et de distribuer à l'associé unique, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens immobiliers identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut-être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir d'exiger de l'associé unique ou de tout autre débiteur le paiement des sommes qu'ils se sont engagés à verser dans la Société et de recevoir leur paiement effectif.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer toutes sommes dues aux créanciers, dès lors que ces dernières n'ont pas encore été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires avec les autorités fiscales afin de mettre la Société en conformité avec la législation en vigueur. Cela inclus, notamment, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement de tout impôt et contribution dus jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de clôturer tout contrat ou engagement en cours et de contracter avec tout prestataire de services pour les besoins de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de céder, de sous-traiter ou de déléguer à des tiers toute tâche relative à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir d'administrer toutes missions annexes qui pourront se révéler nécessaires et utiles à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative en relation avec la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de convoquer l'Assemblée Générale au siège social de la Société ou à tout autre lieu approprié, au Grand-Duché de Luxembourg.

Que le liquidateur fera un rapport à l'Assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales de la Société et soumettra les comptes et pièces à l'appui, pour mettre à jour la documentation comptable et préparer les comptes de liquidation conformément aux prescriptions légales et réglementaires. Il pourra aussi opter et appliquer les principes comptables adéquats. Cela inclut également de préparer un récapitulatif fidèle de toutes les transactions liées à la liquidation, en conformité avec les comptes de liquidation (Article 151 de la Loi).

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'Article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'Article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52556. Reçu douze euros (EUR 12,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160264/171.

(100185066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Epazote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.350.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010164295/10.

(100189981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**European Sport Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164299/10.

(100189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: USD 199.121,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

T.C.G. GESTION S.A.

Fabrice Geimer

*Managing Director*

Référence de publication: 2010164301/14.

(100189960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2010164303/12.

(100189925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Five Stars Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164305/10.

(100189993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Fleurs Carlo Warnier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 122, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010164306/10.

(100189882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Gorgone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164309/10.

(100190017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Groupe Corvina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 55.921.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164310/10.

(100189776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Dartis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Dartis).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.383.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DARTIS", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 313 du 20 juin 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 15 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 60 du 11 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de DARTIS SPF S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.»

3. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Adaptation et refonte complète des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «DARTIS SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «DARTIS SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).



## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (1.240.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de novembre à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 17.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, O.CLAREN, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51386. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010160280/221.

(100184642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

#### **HIFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.985.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164316/12.

(100189963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

#### **Immo Lorena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 96.658.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164317/10.

(100189779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

#### **Vous S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163789/9.

(100189710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Katsab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 24.248.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2010.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

16, bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010164321/15.

(100189852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**La Fermette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 29.981.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164326/10.

(100189842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrégé L.C.M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 110.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010164330/10.

(100189887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

**Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 45.726.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for the extraordinary general meeting of shareholders of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the "Company"), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number B 45.726, namely:

- Credit Suisse Asset Management International Holding Ltd, Zurich, a company existing under Swiss regulations with registered office in Zurich, Switzerland, holder of 29,622 (twenty-nine thousand six hundred and twenty-two) shares
  - Credit Suisse AG, Zurich, a company existing under Swiss regulations with registered office in Zurich, Switzerland, holder of 1 (one) share
- (the "Shareholders"),

represented by Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet by virtue of proxy forms dated 22 November 2010, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The meeting opens at 11.15 a.m. under the chairmanship of Mr. Germain TRICHIES, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN, then residing in Luxembourg, on 22 November, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 5 of 5 January 1994,

and the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Reginald NEUMAN, notary residing in Luxembourg, on 11 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 624 of 8 November 1997.

The Chairman declares that:

1. The Shareholders are represented and duly recorded on the attendance list.
2. The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices containing the agenda and sent by registered mail.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Decision to dissolve and to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator and determination of their powers.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., represented by Mr. Germain TRICHIES and Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, or, in their absence, any other authorised officer of Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out this mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to articles 148 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

There being no further business on the agenda, the Chairman decided to close the meeting.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber von CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 45.726, namentlich:

- Credit Suisse Asset Management International Holding Ltd, Zurich, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Gesellschaftssitz in Zürich, Schweiz, Inhaber von 29.622 (neunundzwanzigtausendsechshundertzweiundzwanzig) Aktien
- Credit Suisse AG, Zurich, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Gesellschaftssitz in Zürich, Schweiz, Inhaber von 1 (einer) Aktie,  
(die "Anteilhaber")

vertreten durch Frau Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet auf Grund der beiliegenden Vollmachten datiert 22. November 2010, welche Vollmachten von den erschienenen Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Versammlung wird eröffnet um 11.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Germain TRICHIES, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Gesellschaft ist gegründet worden durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 22. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 5 vom 5. Januar 1994,

und deren Satzungen wurden mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 624 vom 8. November 1997.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest dass:

1. Die Anteilhaber vertreten sind und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Die außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde mittels Einberufungsschreiben enthaltend die Tagesordnung.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

1. Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren;
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Der Anteilhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., vertreten durch Herrn Germain TRICHIES und Frau Jacqueline SIEBENALLER, oder, in Abwesenheit einer der vorgenannten Personen, jeder andere Unterschriftsberechtigte der Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz wie geändert vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendachthundert Euro.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: J. SIEBENALLER, G. TRICHIES, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. LAC/2010/53431. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160266/136.

(100185161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

**Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.184.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.*

Julie Mossong

Administrateur

Référence de publication: 2010164331/12.

(100190038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Double Green S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.796.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2010 que:

- La démission de M. Ferruccio MAGI de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 19 mai 2010.

- La démission de M. Ernst NIGG de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 22 octobre 2010.

- M. Francesco SPERTI, né le 18 mai 1977 à San Gallo (Suisse) demeurant au Via Bruno Giordano, 17, I-20154 Milan, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société.

- Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010160291/22.

(100185165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

**Venglo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162530/9.

(100187870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

**Kalifa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.933.

—  
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KALIFA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010160900/17.

(100185586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---

**Tri Bridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.901.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163774/10.

(100189701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**GL Land S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.465.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1683 du 25 novembre 2002.

- Modifiée suivant acte reçu par Me André SCHWATGEN, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 6 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 980 du 4 octobre 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 décembre 2009 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

*aux postes d'administrateurs:*

- M. Jean FABER, licencié en Sciences économiques, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

- M. Jean FABER occupera également la fonction de Président de la société.

- M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

- Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

*au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

GL LAND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010160866/26.

(100185964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

---

**Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. November 2010*

*Geschäftsführer*

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen Herr Harald HANSEN geboren am 30. August 1965 in Trier (Bundesrepublik Deutschland) wohnhaft Hauptstraße 14A D-54308 Langsur (Bundesrepublik Deutschland) als technischer Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Gesellschaft kann in allen Umständen und für alle Operationen durch die seine gemeinsame Unterschrift der administrative Geschäftsführerin und des technischen Geschäftsführers rechtmäßig vertreten werden.

Luxemburg, den 2. Dezember 2010.

Frau Jutta LAUER THEIS.

Référence de publication: 2010160332/15.

(100185382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Neoclines Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.483.

A) Par résolutions circulaires prises en date du 08 octobre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Beate Lange, avec adresse au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007;

2. acceptation de la démission de Stephan Messbacher, avec adresse au 17, Innere Wiener Straße, 81667 Munich, Allemagne, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007;

3. nomination de Christian Berger, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007 et pour une période indéterminée;

4. nomination de Guy Friedgen, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007 et pour une période indéterminée;

B) Par résolutions circulaires prises en date du 5 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Guy Friedgen, avec adresse au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

2. nomination de Marco Brehm, avec adresse professionnelle au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160526/24.

(100184889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

**Tunturyl S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.261.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162517/13.

(100188097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

**Unitech Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.850.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163778/10.

(100189251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 148.204.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société passées en date du 29 novembre 2010 à Helsinki qu'il a été décidé de:

(1) accepter la démission de Monsieur Pascal CASEL comme représentant permanent et gérant de la succursale de la Société à Luxembourg, et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010;

(2) de désigner comme nouveau représentant permanent et gérant de la Société pour l'activité de la succursale à Luxembourg, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010:

Monsieur Filip ROMMELAERE, né le 12 août 1965 à Louvain (Belgique), demeurant à B-3140 KEERBERGEN (Belgique), Vlieghavenlaan, 17.

Monsieur Filip ROMMELAERE est, par ailleurs, délégué à la gestion journalière de la succursale.

Monsieur Filip ROMMELAERE peut valablement engager la succursale par sa signature conjointe avec celle d'un autre représentant permanent de la succursale.

(3) de désigner Monsieur Frank HOHNER, né le 12 mai 1964 à Detmold (Allemagne), demeurant à L-8084 BERTRANGE, 59, rue de la Pétrusse, comme gérant au sein de la succursale Luxembourgeoise, pour toutes activités techniques et de fourniture aux clients, de même que pour tout ce qui relève de l'installation de tous équipements techniques en relation avec l'électricité et le matériel électrique, de même que des dispositifs électroniques.

Monsieur Frank HOHNER exerce ses pouvoirs conjointement avec Monsieur Filip ROMMELAERE, en ce qui concerne toutes décisions relativement à la gérance dans ces domaines, mais il les exerce de manière individuelle pour toutes décisions purement liées à la technique.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour NOKIA SIEMENS Tietoliikenne Oy*

Claude GEIBEN

*Par mandat spécial*

Référence de publication: 2010160538/31.

(100185467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---

**Youna Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.616.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Youna Corp. S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162541/12.

(100187544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---